

responsable des marchés publics au ministère de la santé

Article premier: Est nommé à compter du 07 Avril 2021, avec le rang de chargé de mission d'un département ministériel, la personne le responsable des marchés publics au ministère de la santé, et ce conformément aux indications ci-après:

- Ousmane Kane, NNI: 7022444787.

Article 2: Le Ministre de la santé est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Ministère de la Fonction Publique et du Travail

Actes Réglementaires

Décret n° 2021-186 du 02 novembre 2021 fixant le plafond et les taux des cotisations de la Sécurité Sociale

Article Premier : Le plafond de rémunération soumise à cotisation est fixé à quinze mille (15.000) MRU par mois.

Article 2 : La cotisation afférente au régime de sécurité sociale est calculée au taux de 14% et est répartie entre les trois branches de sécurité sociale ci – après :

- Branche des pensions 9% ;
- Branche des risques professionnels, 2% ;
- Branche des prestations familiales 3% .

La cotisation est assise sur les rémunérations soumises à cotisation telles qu'elles sont définies à l'article 20 de la loi n° 67.039 du 3 février 1967, modifiée, instituant un régime de sécurité sociale en Mauritanie.

Article 3 : Le présent décret prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021.

Article 4 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret, notamment le décret n° 2004-027 du 1^{er} avril 2004 fixant le plafond des cotisations de la Sécurité Sociale et le décret n° 2011-284 du 10 novembre 2011

modifiant le décret n° 81-032 du 19 février 1981 fixant le taux de cotisation de la sécurité sociale.

Article 5 : Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Le Premier Ministre

Mohamed OULD BILAL MESSOUD

**Le Ministre de la Fonction Publique, du
Travail**

Camara Saloum Mohamed

**Arrêté n° 0066 du 17 janvier 2022 relatif
à la liste des travaux dangereux interdits
aux enfants**

Article premier: le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des travaux dangereux interdits aux enfants et ce en application des dispositions des articles 247 de la loi n° 2004-017 du 6 juillet 2004, modifiée portant Code du Travail et 76 de la loi n° 2018-024 du 21 juin 2018 portant Code Général de Protection de l'Enfant.

Article 2 : Au sens du présent arrêté, le terme enfant désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans (18 ans).

Article 3 : il est interdit d'employer les enfants de l'un ou de l'autre sexe à des travaux dangereux nuisibles à leur santé physique ou mentale, dans les établissements de quelque nature qu'ils soient, agricoles, commerciaux ou industriels, publics ou privés, même lorsque ces établissements ont un caractère d'enseignement religieux, professionnel ou de bienfaisance, y compris les entreprises familiales ou chez les particuliers.

Article 4 : Les branches d'activités, les travaux dangereux, la description du danger et les motifs d'interdiction sont fixés suivant les indications du tableau ci-dessous.

BRANCHES D'ACTIVITES	TRAVAUX DANGEREUX	Danger	Motifs d'interdiction
AGRICULTURE ET FORESTERIE	Le travail des enfants dans l'agriculture (défrichage, culture.)	Travail pénible, posture inconfortable	Troubles musculosquelettiques, accidents, morsures
	Le travail des enfants dans la cueillette des palmiers, arabes et herbes forestières	Travail en hauteur	Accidents
	Le travail des enfants dans les activités utilisant des produits nocifs (pesticides)	Produits chimiques	Intoxication, maladies spécifiques dues aux pesticides et aux engrais.
	Le travail des enfants dans la coupe et le charbon de bois	Outils tranchants, travail pénible, bruits, fumés	Accidents, troubles musculo-squelettiques et auditifs, Maladies respiratoires
	Le travail des enfants dans le gardiennage de périmètres maraichers	Travail pénible, posture inconfortable	Troubles musculosquelettiques, accidents
	Le travail des enfants dans le décorticage des grains	Poussières, bruits	Maladies respiratoires, accidents, Irritations cutanées, troubles auditifs et oculaires.
	Le travail des enfants sur les moulins à grain	Travail pénible Poussières, bruits	Maladies respiratoires, accidents, Irritations cutanées, troubles auditifs et oculaires.
ELEVAGE	Travail des enfants bergers	Travail isolé et pénible	Troubles psychologiques
	Le travail des enfants dans l'abattage et les boucheries	Outils tranchants	Accidents, troubles psychologiques
PECHE ET AQUACULTURE	Le travail des enfants dans la pêche artisanale	Travail dans un milieu dangereux	Noyade, accidents
	Le travail des enfants dans l'écaillage de poisson	Présence d'outils dangereux	Noyade, accidents
Mines, carrières, sites d'orpaillage	Le travail des enfants dans les ateliers et sites de (concassage et de taille) de pierres	Outils dangereux, poussières nuisibles, travail pénible	Blessures, affections respiratoires, troubles musculo-squelettiques

	Le travail des enfants dans l'orpaillage	Produits chimiques (Mercure)	Intoxications et maladies spécifiques, affections respiratoires
Bâtiments et travaux publics	Le travail des enfants dans le puisage d'eau des puits et autres	Milieu humide et insalubre	Maladies spécifiques aux émanations, affections infectieuses et parasitaires
	Le travail des enfants dans l'assainissement des réserves ou de bassins d'eau	Milieu humide et insalubre	Maladies spécifiques aux émanations, affections infectieuses et parasitaires
	Le travail des enfants dans le forage des puits traditionnels	Travaux pénibles, Espace confiné, poussières nuisibles	Accidents, affections respiratoires, troubles musculo-squelettiques
	Le travail des enfants dans les canalisations d'eau	Milieu humide et insalubre	Maladies spécifiques aux émanations, affections infectieuses et parasitaires
	Le travail des enfants dans le Bâtiment et les Travaux Publics	Travaux pénibles, Chutes d'objet Travaux en hauteur, poussières nuisibles	Accidents, affections respiratoires, et musculosquelettiques
ARTISANAT ET INDUSTRIE	Le travail des enfants dans les usines de production	Machines dangereuses	Accidents, affections respiratoires, troubles auditifs et musculosquelettiques
	Le Travail des enfants dans les ateliers (menuiserie « métallique et bois ») et (chaudronnerie)	Machines dangereuses, Poussières de bois, bruits	Accidents, affections respiratoires, troubles auditifs et musculosquelettiques
	Le travail des enfants dans les ateliers de la mécanique auto	Machines dangereuses, produits chimique, bruit	Accidents, affections respiratoires, troubles auditifs et musculosquelettiques
	Le travail des enfants dans les ateliers de pneumatique	Machines dangereuses, bruits	Accidents, affections respiratoires, troubles auditifs et musculosquelettiques
	Le travail dans des ateliers de peinture (bâtiments et autos)	Produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants dans les ateliers de teinture	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants dans le tannage	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants dans les stations de service de carburant et d'entretien	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants dans le lavage des véhicules	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications

	Le travail des enfants dans les ateliers de linge traditionnel	produits chimique et Vapeurs nocives	Maladies spécifiques aux produits chimiques et intoxications
	Le travail des enfants apprentis « gros porteurs »	Travaux pénibles, Chutes d'objet Travaux en hauteur, poussières nuisibles	Accidents, affections respiratoires, et musculosquelettiques
	Le travail des enfants dans des activités à force physique en asymétrie son potentiel physique	Travail pénible	Troubles musculosquelettiques
Secteur commerce et services	Le travail des enfants dans la fabrication de pain (boulangerie)	Chaleur, travail pénible	Accidents, brûlures, maladies spécifiques
	Le travail des enfants dans la restauration et la livraison des services de restauration	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans la vente ambulante des produits	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans le commerce (aide-boutiquier et épicier)	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
Autres(secteur informel)	Le travail des enfants dans le ramassage de résidus de ferraille et de câbles	Objets tranchants et rouillés	Accidents, affections infectieuses
	Le travail domestique des enfants	Exposition aux abus sexuels et au travail de nuit	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants de garde-enfant	Exposition aux abus sexuels et au travail de nuit	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans les activités touristiques	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans l'entretien des fosses septiques	Objets contaminés, Milieu humide et insalubre	Maladies contagieuses, Maladies spécifiques aux émanations, affections infectieuses et parasitaires
	Le travail dans la mendicité des enfants	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)

	Le travail des enfants dans le métier de charretier	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)
	Le travail des enfants dans les salles de spectacle et de sport	Délinquance, abus sexuels, et violence	Troubles psycho-sociaux, infections sexuellement transmissibles (IST)

Article 5 : Tous les quatre ans, la liste des travaux dangereux interdits aux enfants définie, conformément aux indications du tableau établi par l'article 4 du présent arrêté, doit être examinée et, au besoin, révisée en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées.

Article 6 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 7 : Le Secrétaire Général du Ministère en charge du travail, le Directeur Général du Travail et les inspecteurs du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail

CAMARA Saloum Mohamed

Actes Divers

Décret n° 2021-004 du 13 janvier 2021 portant nomination du commissaire du Gouvernement et des membres de la Commission Nationale des Concours

Article Premier : En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 2014-60 du 13 mai 2014 fixant la réorganisation et le fonctionnement de la Commission Nationale des Concours, sont nommés commissaire du Gouvernement et des membres de la Commission Nationale des Concours pour compter du 14 octobre 2020 :

Commissaire du Gouvernement :

- Abderrahmane Ould Sidi Abdellah, conseiller juridique au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration chargé de la Fonction Publique.

Membres :

- Monsieur Mohameden Ould Mohamed El Hafedh Ould Ahmedou Vall, professeur de l'enseignement supérieur ;
- Monsieur M'Beirik Ould Gharva, fonctionnaire à la retraite ;
- Monsieur Mohamed Mahmoud Ould El Hadj Brahim professeur de l'enseignement supérieur à la retraite ;
- Madame Tikber mint Deye, docteur en chirurgie dentaire ;
- Monsieur Souleymane Ould Bouna Moctar, professeur enseignement secondaire, retraité ;
- Monsieur Dembe Mamadou Cissé titulaire d'une Maîtrise en Droit.

Article 2 : Les intéressés sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable.

Article 3 : Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Le Premier Ministre

Mohamed OULD BILAL MESSOUD

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration

Camara Saloum Mohamed

Arrêté conjoint n° 0046 du 27 janvier 2022 portant nomination et titularisation d'un fonctionnaire

Article Premier : Monsieur Mohamed M'bareck Ould Mohamed instituteur, Mle 55676R, NNI 8233753142, CE, 15ème échelon, (indice 450) depuis 01/06/2018, étant titulaire de Maîtrise en géographie de l'Université de Nouakchott et ayant l'expérience requise, est, à compter du 12/11/2021, nommé et titularisé